

# DELIBERATIONS

## **BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2026 :**

### **0. Approbation du procès-verbal du bureau du 08/04/2026**

#### **1. Affaires administratives et financières**

- 1-1 Renouvellement des conventions de contrôle allégé en partenariat (CAP) « Payes » et « Indemnisations » entre la DDFIP et le SDIS de la Manche
- 1-2 Convention d'exploitation NexSIS 18-112
- 1-3 Marchés publics d'acquisition de véhicules – Autorisation de signer les marchés
- 1-4 Centre d'incendie et de secours de Saint-Sauveur-Villages - Complément à la délibération du 28 janvier 2026 relative à la cession d'une emprise foncière à HAIECOBOIS – Constitution d'une servitude de passage de réseau
- 1-5 Convention de cession à titre gratuit avec charges d'une motopompe remorquable incendie avec EDF

#### **2. Ressources humaines**

- 2-1 Organisation des services des groupements de la sous-direction santé
- 2-2 Mise en conformité du schéma d'encadrement à la suite de l'évolution de l'organisation de la SDSA
- 2-3 Indemnité de sujétion spécifique versée aux sous-directeurs des services d'incendie et de secours
- 2-4 Compte Epargne Temps – rémunération des jours épargnés

#### **3. Opérationnel**

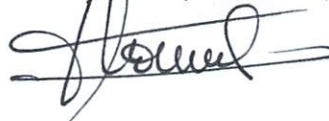
- 3-1 Convention relative à l'évacuation des victimes dans le prolongement des dispositifs prévisionnels de secours
- 3-2 Convention DGSCGC-SIS - sollicitation d'experts LSF ou experts sourds dans le cadre du déploiement de MC-ASSIST

Le présent recueil est mis à la disposition du public en ligne sur le site [SDIS50.fr](https://SDIS50.fr) à compter du  
**30/06/2026**

Je soussignée Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> vice-présidente du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le **29/06/2026**

Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la  
Manche et, par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> Vice-présidente,



Valérie NOUVEL

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 24 juin 2026 à 14h30, à l'Etat-Major du SDIS – 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LO, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 4 juin 2026

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, M. LELONG

Etaient excusés : M. ESNOUF

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, LCL LION, M. MACE, V. RICHTER

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

**RAPPORT N° 1-1**

**Objet : Renouvellement des conventions de contrôle allégé en partenariat (CAP) « Payes » et « Indemnisations » entre la DDFIP et le SDIS de la Manche.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

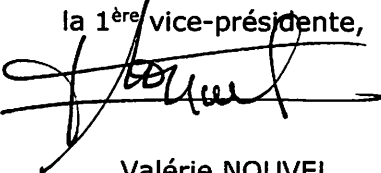
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration, ou son représentant, à signer la convention de partenariat « Payes » portant sur le versement des salaires et des charges des personnels permanents ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration, ou son représentant, à signer la convention de partenariat « Indemnisations » portant sur le versement des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires.

Certifié exécutoire

Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la  
Manche et, par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> vice-présidente,

  
Valérie NOUVEL

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 24 juin 2026 à 14h30, à l'Etat-Major du SDIS – 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LO, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 4 juin 2026

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, M. LELONG

Etaient excusés : M. ESNOUF

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, LCL LION, M. MACE, V. RICHTER

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

**RAPPORT N° 1-2**

**Objet : Convention d'exploitation NexSIS 18-112.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

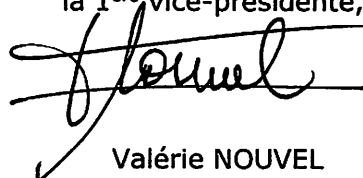
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

• **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration ou son représentant, à signer la convention de coopération relative à l'exploitation opérationnelle du système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile « NexSIS 18-112 ».

Certifié exécutoire

Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la  
Manche et, par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> vice-présidente,

  
Valérie NOUVEL

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 24 juin 2026 à 14h30, à l'Etat-Major du SDIS – 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LO, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 4 juin 2026

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, M. LELONG

Etaient excusés : M. ESNOUF

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, LCL LION, M. MACE, V. RICHTER

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

**RAPPORT N° 1-4**

**Objet : Centre d'incendie et de secours de Saint-Sauveur-Villages - Complément à la délibération du 28 janvier 2026 relative à la cession d'une emprise foncière à HAIECOBOIS – Constitution d'une servitude de passage de réseau.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°1-8 du bureau du conseil d'administration en date du 28 janvier 2026 relative au centre d'incendie et de secours de Saint-Sauveur-Villages – Régularisation foncière ;

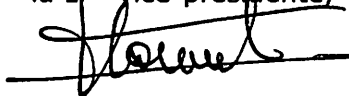
Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'établissement de la servitude, selon les conditions suivantes, précisées dans le rapport :
  - La parcelle à céder à HAIECOBOIS, cadastrée AD n°422 (37 m<sup>2</sup>), est grevée de la servitude de passage de ces réseaux (fonds servant) selon l'annexe du rapport précisant l'emplacement des réseaux et l'emprise concernée ;
  - Le « Bénéficiaire » est la parcelle du SDIS, cadastrée AD n°423 (fonds dominant).
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à signer tous les actes et documents nécessaires à la constitution de cette servitude.

Certifié exécutoire

Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la  
Manche et, par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> vice-présidente,

  
Valérie NOUVEL

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 24 juin 2026 à 14h30, à l'Etat-Major du SDIS – 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LO, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 4 juin 2026

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, M. LELONG

Etaient excusés : M. ESNOUF

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, LCL LION, M. MACE, V. RICHTER

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

**RAPPORT N° 1-5**

**Objet : Convention de cession, à titre gratuit avec charges, d'une motopompe remorquable incendie.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

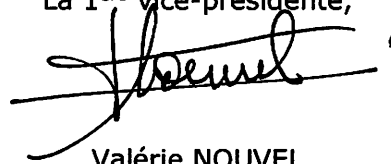
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention entre le SDIS de la Manche et le CNPE FLA3, formalisant la cession à titre gratuit avec charges au profit du SDIS de la Manche, d'une motopompe remorquable incendie ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer ladite convention et tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

Certifié exécutoire

Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la  
Manche et, par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> vice-présidente,

  
Valérie NOUVEL

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 24 juin 2026 à 14h30, à l'Etat-Major du SDIS – 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LO, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 4 juin 2026

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, M. LELONG

Etaient excusés : M. ESNOUF

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, LCL LION, M. MACE, V. RICHTER

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

**RAPPORT N° 2-1**

**Objet : Organisation des services des groupements de la sous-direction santé.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 20 mai 2026, portant création de deux nouveaux groupements au sein de la sous-direction santé ;

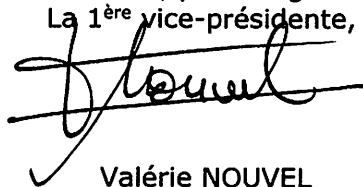
Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **AUTORISE**, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, la nouvelle organisation des services et bureaux des groupements au sein de la sous-direction santé.

Certifié exécutoire

Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la  
Manche et, par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> vice-présidente, ,

  
Valérie NOUVEL

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 24 juin 2026 à 14h30, à l'Etat-Major du SDIS – 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LO, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 4 juin 2026

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, M. LELONG

Etaient excusés : M. ESNOUF

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, LCL LION, M. MACE, V. RICHTER

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 2-2

**Objet : Mise en conformité du schéma d'encadrement à la suite de la réorganisation de la sous-direction de la santé.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 2-1 du conseil d'administration en date du 20 mai 2026, portant création de deux nouveaux groupements au sein de la sous-direction santé ;

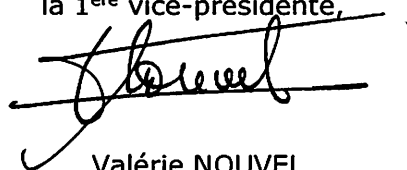
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la mise en conformité du schéma d'encadrement de la sous-direction de la santé, consécutivement à sa nouvelle organisation interne et à la création des nouveaux services.

Certifié exécutoire

Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la  
Manche et, par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> vice-présidente,

  
Valérie NOUVEL

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 24 juin 2026 à 14h30, à l'Etat-Major du SDIS – 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LO, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 4 juin 2026

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, M. LELONG

Etaient excusés : M. ESNOUF

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, LCL LION, M. MACE, V. RICHTER

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

**RAPPORT N° 2-3**

**Objet : Indemnité de sujétion spécifique versée aux sous-directeurs des services d'incendie et de secours**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2025-523 du 11 juin 2025, relatif à l'emploi de sous-directeur des services d'incendie et de secours et modifiant diverses dispositions relatives aux sapeurs-pompiers ;

Vu le décret n° 2016-2003 du 30 décembre 2016, relatif à l'emploi de directeur départemental, directeur départemental adjoint et sous-directeur des services d'incendie et de secours ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2025 fixant les montants annuels de l'indemnité de sujétion spécifique versée aux sous-directeurs des services d'incendie et de secours ;

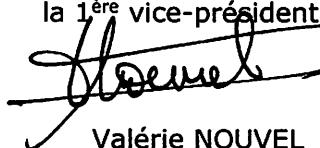
Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE**, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025, l'attribution et le versement de l'indemnité de sujétion spécifique, selon les taux en vigueur, aux sous-directeurs en fonction, exerçant simultanément les fonctions de sous-directeur et de chef de groupement.

Certifié exécutoire

Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la  
Manche et, par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> vice-présidente,

  
Valérie NOUVEL

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 24 juin 2026 à 14h30, à l'Etat-Major du SDIS – 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LO, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 4 juin 2026

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, M. LELONG

Etaient excusés : M. ESNOUF

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, LCL LION, M. MACE, V. RICHTER

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

**RAPPORT N° 2-4**

**Objet : Compte Epargne Temps – Rémunération des jours épargnés**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale ;

Arrêté du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié, portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;

Vu le rapport de présentation remis en séance à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

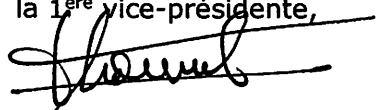
Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** monsieur le président du conseil d'administration à mettre en œuvre l'indemnisation de 24 jours épargnés par M. Maxime Macé, attaché territorial ;
- **PRECISE** que cette indemnisation intervient en application des textes susvisés au taux de 150 euros brut par jour épargné.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

Certifié exécutoire

Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la  
Manche et, par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> vice-présidente,

  
Valérie NOUVEL

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 24 juin 2026 à 14h30, à l'Etat-Major du SDIS – 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LO, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 4 juin 2026

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, M. LELONG

Etaient excusés : M. ESNOUF

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, LCL LION, M. MACE, V. RICHTER

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

**RAPPORT N° 3-1**

**Objet : Convention relative à l'évacuation des victimes dans le prolongement des dispositifs prévisionnels de secours.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

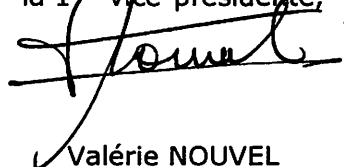
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention entre le SDIS de la Manche, le centre hospitalier Mémorial de Saint-Lô, siège du Service d'Aide Médicale Urgente et les Associations Agréées de Sécurité Civile ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer ladite convention et tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

Certifié exécutoire

Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la  
Manche et, par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> vice-présidente,

  
Valérie NOUVEL

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 24 juin 2026 à 14h30, à l'Etat-Major du SDIS – 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LO, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 4 juin 2026

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, M. LELONG

Etaient excusés : M. ESNOUF

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, LCL LION, M. MACE, V. RICHTER

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

**RAPPORT N° 3-2**

**Objet : Convention DGSCGC-SIS - sollicitation d'experts LSF ou experts sourds dans le cadre du déploiement de MC-ASSIST**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

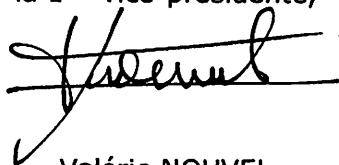
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention entre le SDIS de la Manche et la DGSCGC afin de favoriser et de renforcer le dispositif MC-ASSIST au niveau national ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer ladite convention et tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

Certifié exécutoire

Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la  
Manche et, par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> vice-présidente,

  
Valérie NOUVEL